



Recruter des travailleurs handicapés

avec le

Contrat de professionnalisation



Recruter, former une personne handicapée, c'est avant tout doter l'entreprise de compétences.

C'est aussi diminuer, voire supprimer la contribution à verser à l'AGEFIPH relative à l'obligation d'embauche (6 % de personnes handicapées) qui incombe aux entreprises de 20 salariés et plus.

Au 31/12/2010, cette contribution peut atteindre 13 290 € par unité bénéficiaire manquante. Recruter un salarié en contrat de professionnalisation participe à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

www.agefos-pme-ra.com



Le Contrat de professionnalisation

Modalités de mise en œuvre

Public concerné

Personne de 16 à 25 ans souhaitant compléter sa formation initiale ou demandeur d'emploi de 26 ans et plus

Objectif

Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle, grâce à l'alternance, par l'acquisition d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles), d'une qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective de branche, ou ouvrant droit à un certificat de qualification professionnelle.

Durée de l'action de professionnalisation

6 à 12 mois pour les CDD / 6 à 12 mois dans le cas d'un CDI. Possibilité de prolongement jusqu'à 24 mois pour certains publics et qualifications.

Formation

L'action de formation est comprise entre 15 % et 25 % de la durée du contrat (totalité du CDD ou de l'action de professionnalisation du CDI), sans être inférieure à 150 heures. Elle peut aller au-delà de 25 %, si un accord de branche ou interprofessionnel le prévoit.

Aides financières

Financement de la formation par AGEFOS PME

AGEFOS PME prend en charge les coûts de formation : pour les personnes handicapées, forfait horaire de 12 € (dont 9,15 €/h pour les coûts pédagogiques et 2,85 €/h pour les salaires et charges).

Le forfait est porté à 15 €/h pour les publics prioritaires (bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés...).

Exonérations de charges

Exonération des cotisations patronales de sécurité sociale pour l'embauche de demandeurs d'emplois de 45 ans ou plus. Application de la « réduction Fillon (1) » pour les personnes âgées de 16 à 44 ans.

Tutorat

AGEFOS PME peut financer également une aide à l'exercice de la fonction tutorale et la formation du tuteur.

(1) Allègement des cotisations patronales, égal, au maximum, à 26 % du salaire mensuel brut pour les entreprises de 20 salariés et plus ou 28,1% pour les entreprises de moins de 20 salariés. Cet allègement s'applique à la part de rémunération n'excédant pas le SMIC et dans la limite de la durée légale du travail. Il est dégressif, et devient nul à partir de 1.6 SMIC mensuel.

Subvention de l'AGEFIPH		Durée
Versée à l'employeur		
Salarié de moins de 45 ans	1 700 € / semestre avec un plafond de 6 800 € sur 2 ans	4 semestres maximum
Salarié de 45 ans et +	3 400 € / semestre avec un plafond de 13 600 € sur 2 ans	
Versée au salarié		
Salarié de moins de 45 ans	Contrat d'une durée minimale de 6 mois : 1 700 €	Prime unique
Salarié de 45 ans et +	Contrat de 6 à 11 mois : 1 700 € Contrat d'une durée minimale de 12 mois : 3 400 €	
Versée à l'employeur et au salarié		
Si recrutement en CDI ou en CDD de 12 mois minimum (disposition valide jusqu'au 31/12/2010), prime à l'insertion d'un montant forfaitaire de 1 600 € pour l'employeur et de 900 € pour le salarié (si le salarié n'a pas déjà perçu la prime au contrat de professionnalisation).		

Aide à l'embauche versée par Pôle Emploi :

- 1 000 € pour toute embauche d'un jeune de moins de 26 ans, réalisée entre le 24/04/09 et le 31/12/10, portée à 2000 € s'ils sont titulaires d'un diplôme, titre ou niveau de formation inférieur au niveau IV (Bac).
- Forfait de 200 € par mois (CDD ou CDI) pour toute embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus, pendant la durée de l'action de professionnalisation (maximum 2 000 €).

Exemple :

Contrat de professionnalisation en CDD de 12 mois à temps plein avec 455 heures de formation pour une personne handicapée de niveau V âgée de 25 ans (salaire égal à 80 % du SMIC), embauchée dans une entreprise de 25 salariés :

- Financement de la formation par AGEFOS PME : 12 € x 455 heures = 5 460 €
- Réduction Fillon : 26 % de la rémunération (valeur du SMIC au 1^{er} janvier 2010) = 278,24 € / mois
- Subvention de l'Agefiph versée à l'entreprise : 1 700 € / semestre soit 3 400 € sur 12 mois
- Aide à l'embauche de Pôle Emploi de 2 000 € versée à l'entreprise
- Subvention de l'Agefiph versée au salarié : 1 700 €

Contactez votre délégation départementale AGEFOS PME

AIN

ZAC des Bruyères
580 rue Lavoisier BP 3
01960 Péronnas
Tél. 04 74 32 75 50
Fax. 04 74 21 71 45
ain@agefos-pme.com

DRÔME-ARDÈCHE

Immeuble l'Impérial
350, av. Victor Hugo BP 219
26002 Valence cedex
Tél. 04 75 41 14 15
Fax. 04 75 41 13 92
dromeardèche@agefos-pme.com

Antenne Ardèche

"Le Monte Cristo"
Avenue de la gare - BP 48
07103 ANNONAY CEDEX
Tel : 04 75 67 07 75
Fax : 04 75 67 09 59
dromeardèche@agefos-pme.com

ISÈRE

5, place Robert Schuman BP 1535
38025 Grenoble cedex 01
Tél. 04 76 70 19 70
Fax. 04 76 21 65 95
isere@agefos-pme.com

Bureau Nord-Isère

BP 621
38296 LA VERPILLIERE CEDEX
Tel : 04 74 94 45 00
Fax : 04 74 94 49 71
isere@agefos-pme.com

LOIRE

1, rue de l'Informatique
BP 788
42952 St Etienne cedex 09
Tél. 04 77 92 20 40
Fax. 04 77 92 20 49
loire@agefos-pme.com

RHÔNE

213, rue de Gerland
Bât. G1 - BP 7077
69348 Lyon cedex 07
Tél. 04 72 71 55 30
Fax. 04 72 71 55 31
rhone@agefos-pme.com

Antenne Villefranche

167 rue Charles Germain - BP 113
69654 VILLEFRANCHE S/SAONE cedex
Tel : 04 74 65 83 20
Fax : 04 74 65 83 21
rhone@agefos-pme.com

SAVOIE

993, avenue du Grand Champ
73018 Chambéry cedex
Tél. 04 79 85 51 09
Fax. 04 79 85 97 59
savoie@agefos-pme.com

HAUTE-SAVOIE

PAE des Glaisins
3, rue des Bouvières
"L'Emeraude"
74940 Annecy le Vieux
Tél. 04 50 10 21 70
Fax. 04 50 10 21 71
hautesavoie@agefos-pme.com

Bureau Annemasse

32 avenue Jules Ferry
74100 ANNEMASSE
Tel : 04 50 84 08 99
Fax : 04 50 84 20 48
hautesavoie@agefos-pme.com

